

Annexe 4: Liste des déchets acceptés par déchèterie et conditions d'acceptation pour les usagers "particuliers"

Les déchets acceptés sont traités soit par le biais de prestataires, soit par le biais d'éco-organismes.						Conditions d'acceptation	Déchets non acceptés ou conditions particulières
	Arthun	Estivareilles	Savignieux	St Just St Rambert	Sury le Comtal		
Amiante lié / Fibrociment (enfouissement)	•		•		•	5 plaques de 2m x 1m / mois pour l'ensemble des déchèteries Inscription obligatoire auprès des agents	Amiante libre ou sans emballage
Batteries (valorisation matière et traitement des déchets)	•	•	•	•	•	batteries de voitures, de scooter...	Sans emballages
Bois (déchet valorisé en panneaux agglomérés)	•	•	•	•	•	portes, fenêtres (sans verre), élément de charpente, panneaux de bois, palettes,...	traverses de chemin de fer et les poteaux traités avec des matières dangereuses (Bois Catégorie C)
Capsules métalliques de boissons chaudes (valorisation matière)	•	•	•	•	•	capsules en aluminium	capsules plastiques
Cartons (valorisation matière)	•	•	•	•	•	gros cartons d'emballages, propres, secs, pliés	plastique, polystyrène, film plastique, papiers
Cartouches d'encre (valorisation matière)	•	•	•	•	•	Cartouches à jet d'encre	Sans emballages
Collecte sélective (Point d'Apport Volontaire) (Valorisation matière)	•	•	•	•	•	papiers, journaux, magazines, boîte de conserve, cartonnets...	
Déchets d'Eléments d'Ameublement (D.E.A.) (valorisation matière ou énergétique)	•	•	•	•	•	matelas, sommier, canapé, meubles, tables, chaises...	Les objets de décoration
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) (valorisation matière et/ou traitement des déchets après tri et démantèlement)	•	•	•	•	•	Gros électroménager, écrans, petits appareils ménagers, tout objet fonctionnant à l'aide d'électricité ou de piles	Appareils de type "professionnels", même s'il appartient à un usager particulier
Déchets Diffus Spécifiques des ménages (traitement puis stabilisation et/ou incinération)	•	•	•	•	•	produits d'entretien, produits de bricolage et de jardinage. Ces déchets doivent être présentés dans des contenants hermétiques et fermés. Aucune opération de transvasement ne doit se faire sur le site des déchèteries. Ces déchets doivent être identifiés. L'accès dans les locaux de stockage des déchets dangereux est interdit pour les usagers. Ces déchets doivent être déposés devant le local dédié aux déchets dangereux, les agents d'accueil de déchèterie les entreposeront eux mêmes dans ce local.	Déchets / produits non identifiés et/ou suspects
Déchets inertes = gravats (valorisation en remblaiement de chaussée)	•	•	•	•	•	cailloux, pierres, béton, mortier, ciment, parpaings, briques, tuiles, céramique, ardoise	Les gravats doivent être exempts de toute autre matière : cartons, sacs plastiques, etc....Ne sont pas acceptés : le plâtre (sous toutes ses formes), le torchis, les tôles, les tuyaux en fibrociment...
Déchets verts (valorisation en compostage ou méthanisation)	•	•	•	•	•	tontes diverses, branchages d'un diamètre inf à 10 cm, fleurs fanées, sciures de bois et, de règle générale tous les végétaux.	Les déchets verts ne doivent pas contenir de bois ou toutes autres impuretés (pots de fleurs, cailloux, bois traités, souches, ferrailles, plastiques...).
Huile de friture (valorisation énergétique ou carburant)	•	•	•	•	•	huiles minérales végétales usagées des ménages.	Eau, huile minérale

Annexe 4: Liste des déchets acceptés par déchèterie et conditions d'acceptation pour les usagers "particuliers"

Les déchets acceptés sont traités soit par le biais de prestataires, soit par le biais d'éco-organismes.						Conditions d'acceptation	Déchets non acceptés ou conditions particulières
	Arthun	Estivareilles	Savignieux	St Just St Rambert	Sury le Comtal		
Huile de vidange moteur (régénération)	●	●	●	●	●	huile de moteur à combustion, huiles lubrifiantes Quantité maxi: 10 L / apport	Eau, huile végétale, liquides de freins ou de refroidissement, solvants, diluants, acides
Lampes / Néons (Valorisation suite démantèlement)	●	●	●	●	●	lampes LED, néons, lampes basse consommation, et autres lampes techniques.	les lampes à filament (ampoules classiques à incandescence, halogènes)
Métaux / Ferrailles (valorisation matière)	●	●	●	●	●	Vélo, casserole, acier, fonte, cuivre, laiton, feuilles d'aluminium, ferrailles diverses, déchets de câbles... Cuve de fioul vide: obligation de présenter un certificat de dégazage de moins de 48h	les carcasses de voitures ainsi que les véhicules à deux roues à moteur non dépollués, moteurs, filtres à huile...
Piles et accumulateurs (valorisation matière après traitement)	●	●	●	●	●	Piles, piles boutons, assemblages, en batterie ou accumulateurs qui sont scellés et peuvent être portés à la main et ne sont ni une pile ou un accumulateur industriel	
Placoplâtre (Valorisation matière)	●	●	●			matériau de construction constitué de roche naturelle	Doivent être exempts de toute autre matière (sans polystyrène, vis, rails, papier peint...)
Pneus VL (valorisation matière ou en matériau de chaussée)	●	●	●	●	●	uniquement pneus de véhicules légers de particuliers, déjantés, non-souillés, provenant de véhicules de tourisme, camionnettes, 4x4..., et les pneus de véhicules 2 roues de particuliers déjantés provenant de motos, scooters... Dépôt limité à 2 pneus / mois / foyer pour l'ensemble des déchèteries	Pneus d'ensilage, pneus sales (terre, boue, ciment), pneus découpés
Radiographies (Valorisation après traitement)	●	●	●	●	●	Médicales uniquement / Radiographies argentiques	Enveloppe ou document papier
Tout-venant / Déchet Industriel Banal (DIB) / Encombrant / Déchets non recyclables (valorisation matière, énergie ou enfouissement)	●	●	●	●	●	vitre, objets en plastique, papier peint, moquette, polystyrène, ampoule à filament, isolant	
Textiles (Valorisation en isolant ou textiles de seconde main)	●	●	●	●	●	Vêtements, chiffons, draps, chaussures, bonnets, écharpes, chaussettes, collants, gants, cravates, lingerie...Même usés ou troués, propres et secs. Chaussures attachées par paire. Tout doit être placé dans un sac bien fermé, type sac poubelle de 30 L.	Vêtements sales, souillés, humides
Verre (valorisation matière)	●	●	●	●	●	Les contenants doivent être vides	Porcelaine, vaisselle